

LE COURAGE DE L'HOMME D'ÉTAT

par

M. RENAUD DENOIX DE SAINT MARC

délégué de l'Académie sciences morales et politiques

Le courage : est-ce un sujet d'actualité, en une époque où, du moins dans nos sociétés développées, la quiétude, le bien-être, la recherche du bonheur individuel semblent le souci dominant de nos contemporains ? En particulier, le courage chez l'homme d'État est-il toujours une vertu, alors que les gouvernants semblent chercher à deviner les lignes de plus grande pente de l'opinion publique pour répondre aux aspirations de celle-ci plutôt qu'à désigner des objectifs à atteindre au prix de rudes efforts collectifs ?

En raison même de ce constat, le courage mérite qu'on en médite. Le courage vient du cœur, qui est lui-même le lieu de la sensibilité et de la décision. Chez l'individu, on connaît le courage physique, la bravoure, mais aussi le courage intellectuel, le courage moral. Il existe aussi un courage du groupe, celui d'une cité, d'un peuple, d'une nation, entretenu par les gouvernants pourvu qu'ils s'attachent à en exalter la fierté, car la fierté nationale nourrit le courage comme, de leur côté, les manifestations de courage stimulent la fierté nationale.

Le courage est une vertu. La langue latine suggère même qu'il est « la vertu », la vertu cardinale. Pour Vladimir Jankélévitch, « initiative et dénouement à la fois, le courage est la vertu réussie entre toutes ou, mieux, il est l'élément du triomphe virtuel qui est en chaque vertu, ce qui rend les autres vertus efficaces et opérantes ; et, peut-être, après tout, est-il moins une vertu lui-même que la condition de réalisation des autres vertus. Sincérité, justice ou modestie, elles commencent toutes par ce seuil de la décision inaugurale... ».

Cette vertu se manifeste par une réaction à un événement, à une situation. Le courage n'est pas un état latent et on ne se réveille pas courageux, sans raison, un beau matin. Il n'y a de courage que face à un risque, un danger, une épreuve, révélés ou attendus. « La vraie épreuve du courage n'est que dans le danger que l'on touche du doigt », selon la morale que Jean de La Fontaine tire de la fable « Le Lion et le Chasseur ». C'est aussi, selon André Malraux, le refus, l'opposition, le non d'Antigone, celui de Jeanne d'Arc, celui de la Résistance.

Le courage peut être une capacité innée, mais cette vertu peut en partie s'acquérir par l'éducation et l'expérience. Montherlant feignait de trouver facile l'apprentissage du courage, affaire de volonté pour le courage moral, affaire d'hygiène pour le courage physique. Nul n'est forcé de le croire. Cependant, l'exemple d'autrui et l'éducation, l'expérience personnelle peuvent exercer le courage. Au XVII^e siècle, le théâtre de Corneille était fait pour saisir et pour entraîner. Des personnages hors du commun, au comportement inaccessible, étaient placés dans des situations invraisemblables où le courage triomphant était honoré. Ces personnages étaient destinés à susciter l'admiration ; la tragédie cornélienne enseignait la grandeur de l'homme.

Enfin, l'épreuve affrontée et surmontée est source d'un enrichissement de la personnalité. À propos de l'amiral de Coligny, Montesquieu disait que « les difficultés lui donnaient des lumières et les périls de la fermeté ». Réagir au danger, à la douleur, à l'adversité, c'est manifester sa volonté d'avoir prise sur le cours des choses ; c'est démontrer que l'homme peut infléchir le destin par la vertu, pour autant que sa volonté s'applique aux choses qui dépendent de lui, comme l'enseignaient les stoïciens.

À l'homme d'État, il incombe donc de faire preuve de courage. C'est bien le moins qu'on puisse exiger de lui.

Le courage de la sincérité et de la vérité, tout d'abord. C'est aujourd'hui méritoire puisque les fluctuations de l'opinion, sans cesse mesurées et évaluées par des sondages, incitent les gouvernants à tenir aux citoyens le langage que, selon ces sondages, ces derniers semblent avoir envie d'entendre plutôt que celui qu'ils croient juste et vrai.

Le courage de la constance, en deuxième lieu. Aucun gouvernement ne répond aux espoirs de l'ensemble des citoyens, parce que leurs attentes ne sont pas unanimes. La médiatisation croissante de la vie politique grossit à plaisir ce qui va mal et ce qui divise, souligne les inévitables erreurs et les décisions maladroitement ; elle nourrit les mécontentements. À l'homme d'État de maintenir, malgré la polémique et les attaques, le cap qu'il s'est tracé et de poursuivre les objectifs qu'il s'est assignés.

Le courage de la morale enfin et, peut-être, surtout. La critique de la politique, le discrédit qui atteint une grande partie du personnel et des partis politiques relèvent d'une crise de confiance, elle-même parfois fondée sur les accommodements financiers que certains d'entre eux ont cru avoir trouver pour mener leur action.

En ces domaines au moins, les citoyens attendent des hommes politiques un exemplaire courage.

Mais cet espoir n'est-il pas illusoire ? La civilisation, le confort matériel n'affaiblissent-ils pas le courage chez l'individu et dans la société, au point de lui faire perdre sa valeur de référence ? Dans un discours prononcé en 1978 devant les étudiants de l'université d'Harvard, Alexandre Soljénitsine déclarait ne pas pouvoir recommander la société occidentale comme idéal, en vue de transformer la société soviétique. Il se livrait à une critique du monde de l'Ouest, centrée sur le thème du déclin du courage. Il y a bien, disait-il, du courage chez les individus, « mais ce ne sont pas ces gens-là qui donnent sa direction à la vie de la société ». Il ajoutait : « Le déclin du courage est peut-être ce qui frappe le plus un regard étranger dans l'Occident d'aujourd'hui. Le courage civique a déserté non seulement le monde occidental dans son ensemble, mais même chacun des pays qui le composent, chacun de ses gouvernements, chacune de ses parties... Ce déclin du courage est particulièrement sensible dans la couche des dirigeants et dans la couche intellectuelle dominante, d'où l'impression que le courage a déserté la société tout entière... »

C'est au progrès technique générateur de confort, au culte du bien-être terrestre et à l'excès des garanties juridiques que Soljénitsine imputait cette évolution critiquable.

Ces propos méritent qu'on s'y arrête. Songeant en particulier à notre pays, ne doit-on pas relever que nos compatriotes demandent à être prémunis contre tous les dangers et garantis contre les dommages qui peuvent résulter de la survenance de ceux-ci ? On ne compte plus, de nos jours, les cas où la loi oblige à s'assurer contre les risques de la vie en société ni les régimes de garantie pure et simple au profit des victimes, fondés sur les liens d'une solidarité établie par l'effet de la loi. L'État lui-même garantit la réparation de dommages résultant de risques totalement étrangers à l'action des pouvoirs publics, comme les catastrophes naturelles, ou les calamités agricoles. Depuis l'entrée en vigueur de la Charte de l'environnement, les autorités publiques doivent veiller à prendre les mesures destinées à éviter le risque de dommages pouvant affecter l'environnement de manière grave et irréversible : on aura reconnu là l'intrusion du principe de précaution dans notre droit public. Voilà donc des obligations nouvelles pour les collectivités publiques, au premier chef pour l'État : prévoir et apprécier les risques possibles, définir le niveau de protection à établir, déterminer les sujétions à respecter et, le cas échéant, les activités à interdire.

Mais l'État ne saurait être l'assureur de tous les risques auxquels la population est exposée. Non seulement le coût pour la collectivité en serait écrasant, mais encore est-il nécessaire que les auteurs potentiels de dommages, comme les victimes éventuelles, conservent le sens de leur responsabilité dans la prévention, la survenance et la réparation des dommages. De même, le devoir de

précaution ne doit pas conduire à l'inaction, au renoncement, voire à la lâcheté, par une appréciation craintive des risques que l'action peut engendrer.

Et c'est bien en raison de cette tendance de la société moderne à ne pas vouloir courir de risques ou à demander à la collectivité d'en garantir les conséquences éventuelles qu'il faut aujourd'hui réveiller le courage individuel et collectif et promouvoir une société de responsabilité qui, assumant les risques de l'action, doit être une société de courage. C'est l'ambition dont l'homme d'État d'aujourd'hui devrait se sentir investi : avoir le courage de réhabiliter le courage dans notre société.
